



REGLEMENT DU GÎTE D'ÉTAPE

Le gîte d'étape s'adresse uniquement aux pèlerins parcourant le chemin de St-Jacques de Compostelle et aux randonneurs.

Ce havre d'accueil, d'une superficie d'environ 25 m², peut héberger jusqu'à 3 personnes.

L'accueil des pèlerins et randonneurs ne pourra dépasser 1 nuitée.

Le gîte est ouvert du 1 mars au 31 octobre.

ARTICLE 1 – Réservation

Pour le bon fonctionnement du gîte et afin de vous satisfaire, la réservation est nécessaire (sauf exception). Pour toute réservation d'une nuitée au gîte d'étape, aucun versement d'arrhes n'est demandé. Le règlement de la nuitée s'effectue le jour de l'arrivée.

Merci de respecter vos réservations, sinon informer en cas d'annulation.

ARTICLE 2 – Dépôt de garantie / caution

L'occupation de ce local n'entraîne aucun dépôt de garantie ou caution. Cependant, nous comptons sur nos hôtes pour nous signaler tous bris ou dégâts dont ils seraient responsables.

Un état des lieux sera réalisé par un membre de l'association.

ARTICLE 3 – Mode de paiement

Le tarif de la nuitée est fixé à 17 € au 1^{er} janvier 2026.

Le règlement sera effectué soit par chèque à l'ordre de « accueil pèlerins » soit en espèces auprès de la personne chargée de l'accueil.

Ne sont acceptés que les paiements en euros.

ARTICLE 4 – Arrivée / départ :

L'accueil est assuré entre 17 et 19 heures.

La personne chargée de votre accueil prendra contact avec vous, afin de convenir d'un horaire précis, pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

Le départ est fixé au plus tard à 10 h 00 le lendemain.

Avec l'accord préalable de la Municipalité, et uniquement en cas de circonstances particulières, l'hébergement pourra excéder 1 nuitée.

ARTICLE 5 – Ménage

Après leur passage, les occupants devront laisser les locaux propres. Pour ce faire, du matériel d'entretien est prévu.

Dans le respect des hôtes suivants, merci de laisser les locaux dans l'état où vous les avez trouvés.

ARTICLE 6 – Restauration

Une kitchenette a été aménagée pour la préparation de vos repas. Merci de la laisser propre.

Thé, café, tisane, sel, huile et sucre vous sont offerts.

D'autres aliments payants sont proposés. Le prix est indiqué sur chaque contenant.

ARTICLE 7 – Literie

Pour votre confort, des draps, des couvertures et des oreillers sont à votre disposition, dans la commode à tiroirs.

Merci de mettre au moins un drap-housse sur le matelas.

ARTICLE 8 – Animaux

Les animaux ne sont pas admis.

ARTICLE 9 – Consignes de sécurité et bienséance

Il est demandé de ne pas faire de bruit après 22 h.

Il est FORMELLEMENT INTERDIT de fumer à l'intérieur du gîte.

Il convient d'éteindre les lumières lorsque vous quittez la pièce et ne pas laisser couler l'eau inutilement.

Le gîte est équipé d'un extincteur et d'un détecteur de fumée.

Contact téléphonique : MARTINE - 06.10.37.04.04

Lors de votre départ, merci de vous assurer de l'arrêt :

- Des plaques électriques
- Des robinets
- Du chauffage électrique

NOUS VOUS SOUHAITONS UN AGREABLE SEJOUR AU GITE D'ÉTAPE DE ST-ROMAIN-LA-MOTTE

15/04/2026